

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze et le trente novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mr NORE Michel, Mme SCACHE Marina, Mr SEGUIN Alexandre, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr BRUN Hervé.

Excusé ayant donné pouvoir : Mr Clément CORSI a donné pouvoir à Mr Pierre LYAN

Absent : Mr DAVID Franck.

Mme CORSI Adeline a été élue secrétaire.

L'ordre du jour est modifié en raison de la présence des architectes invitées à apporter leur expertise dans le choix des entreprises pour la réalisation de la future mairie.

I - CREATION DE LA MAIRIE DANS L'ANCIEN PRESBYTERE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création de la mairie dans l'ancien presbytère. Le projet de Mmes COUDERT - VAILLANT, architectes, ayant été retenu, l'appel d'offres aux entreprises a été lancé et la commission d'ouverture des plis, réunie le 30 novembre 2015, propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n°00 – Désamiantage : CMB
- Lot n°01 – *Démolitions – Gros œuvre* : SORAMA
- Lot n°02 – *Ossature bois* : BARTHOLOME
- Lot n°03 – *Charpente – Couverture – Zinguerie* : BARTHOLOME
- Lot n°03bis – *Traitement des bois* : JACQUE ET CIE
- Lot n°04 – *Enduits* : ENDUIT PLUS
- Lot n°05 – *Menuiseries extérieures bois – Volets bois* : MEUNIER MARNAT
- Lot n°06 – *Menuiseries intérieures* : DMB
- Lot n°07 – *Isolation – Plâtrerie – Peinture* : COUTAREL
- Lot n°08 – *Carrelage – Faïence* : CARREAUX PLUS
- Lot n°09 – *Sol collés* : CARTECH
- Lot n°10 – *Serrurerie* : DE LA ROSA
- Lot n°11 – *VRD – Aménagements extérieurs* : SORAMA
- Lot n°12 – *Chauffage – Plomberie Sanitaire – Ventilation* : SIMON
- Lot n°13 – *Electricité – Courants forts – Courants faibles* : SAEC

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 30/11/2015

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **DECIDE :**

- **d'approuver** les propositions de la Commission d'Appel d'Offres
- **de retenir** les entreprises choisies
- **d'autoriser** le maire à signer le marché correspondant

II – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2/11/2015 :

Le compte-rendu de la séance du 2/11/2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

III – POINT SUR LES DELEGATIONS :

- ✓ S.I.A.D. : le prochain comité syndical aura lieu le 15/12 à 19 heures à la salle des fêtes de Thuret. Joëlle PROLHAC-BARDIN et Sylvie ANDANSON, aidées par les membres du CCAS disponibles, seront chargées de l'organisation et de l'accueil.
- ✓ S.I.A.E.P. : prochain comité syndical le vendredi 4 décembre. Adeline CORSI est suppléante de Jacky SANNAJUST.
- ✓ E.P.F. : au dernier comité syndical : deux nouvelles communes adhérentes.

IV – POINT D'AVANCEE DES DOSSIERS ET DES COMMISSIONS :

- ✓ Future mairie : Pierre LYAN tient à souligner le travail sérieux de la CAO réunie les 24 et 30 novembre pour l'examen des offres des différentes entreprises.
Il précise également le rôle bien défini de chacun des acteurs :
 - le maître d'œuvre (architectes) en relation directe avec les entreprises
 - le maître d'ouvrage (mairie, notamment Michel, Adeline et Pierre) qui n'intervient pas directement auprès des entreprises mais via le maître d'œuvre
 - le contrôleur S.P.S. interlocuteur du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et des entreprises.A voir : Demande des certificats d'énergie et renseignements sur l'assurance Dommage Ouvrage.
A venir : lettre info expliquant le projet de la future mairie
- ✓ Assainissement – dossier présenté par Christophe LE FLOCH - : L'approbation et mise à l'enquête du zonage seront à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Les dossiers définitifs du diagnostic remis par Egis Eau seront transmis au Conseil Départemental, à l'Agence de l'Eau et à la Police de l'Eau.
- ✓ Aménagement des villages : Marina SCACHE a transmis à l'ensemble des conseillers une première ébauche de l'aménagement de la place de la Marmite travaillée en commission.
- ✓ Aménagement hors bourg – dossier présenté par Christophe LE FLOCH - : L'entreprise LTP a posé les revers d'eau sur le chemin de Château Gaillard, à

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 30/11/2015

la Chaîne et sur le chemin des Rouys et a réalisé l'aménagement du chemin des Grenets.

✓ Pôle Enfance :

- Questions abordées lors du dernier conseil d'école : effectifs et projets, problème de connexion à Internet (5^{ème} classe), inquiétude récurrente sur la sécurité de la salle de repos en raison de l'absence de porte (permis de construire approuvé par la commission de sécurité), problème de chauffage dans les 5^{ème} et 6^{ème} classes (nécessité d'une commande thermostatique générale), dangerosité du bac à fleurs en béton (à transformer en banc), niveau sonore de la cantine (à réduire, solution proposée suite à diagnostic).
- Baptême école : fixé le vendredi 20 mai à 16 heures 30 – Les enfants seront partie prenante dans la préparation et le déroulement de la cérémonie : fond de la plaque réalisé par les enfants de maternelle, texte écrit par les plus grands, exposition sur Marcel Balny dans l'école.

V – POINT D'ETAPE EOLIEN : Pierre LYAN a transmis à l'ensemble du conseil deux comptes-rendus de réunions (réunion publique du 15/10 et réunion de travail du 13/11) rédigés par Mr BAUDUIN, médiateur / modérateur / animateur de la démarche participative à la demande d'IDEX.

La société IDEX souhaiterait maintenant un engagement écrit de la commune de Thuret pour le lancement du projet éolien. Un tel accord semble prématuré pour le Conseil Municipal qui veut que la commune trouve son compte dans ce projet, il attend des garanties sur une véritable participation.

A venir : une nouvelle rencontre avec l'association Combrailles Durable.

VI – COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : en raison des élections partielles au conseil municipal de Saint-Genès du Retz, le sous-préfet a demandé de régulariser l'actuelle composition du Conseil Communautaire qui n'est plus réglementaire. Les communes avaient jusqu'au 21 novembre pour proposer éventuellement un scénario dérogeant au droit commun. Le conseil municipal de Thuret n'a pas pris position lors de sa séance du 2 novembre, ce qui revient à avoir opté pour le droit commun.

VII - WIFI 63

La Municipalité de Thuret décide de proposer à sa population et à ses visiteurs le service de wifi public gratuit en bénéficiant du dispositif départemental WIFI 63 proposé par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en partenariat avec le Groupe La Poste, avec le soutien de l'association des maires du Puy-de-Dôme.

Le site retenu pour activer le premier kit de wifi public extérieur est :
Mairie de Thuret – 8, rue des dômes – 63260 THURET

La ligne ADSL municipale qui servira de support pour implanter le premier kit wifi public est disponible ou bien est en cours de création.

L'abonnement annuel de 288 € HT pour le premier kit de base, incluant le service après-vente, sera souscrit auprès de la société Yziact.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 30/11/2015

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **DECIDE** d'adhérer au service Wifi 63,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires.

**VIII - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET PLUSIEURS COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES DU PUY-DE-DÔME ET DE L'ALLIER POUR LA PASSATION
D'UN MARCHÉ DE CAPTURE, TRANSPORT D'ANIMAUX ET DE FOURRIÈRE
ANIMALE :**

Conformément aux dispositions des articles L211-22 à L211-26 du Code rural et de la pêche maritime et dans le cadre de leur pouvoir de police administrative, les maires sont dans l'obligation de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des animaux errants (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie). Dans ce contexte, chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit d'un service de fourrière établi sur le territoire d'une autre collectivité avec l'accord de celle-ci.

Afin d'optimiser les dépenses liées à la capture, au transport des animaux errants ainsi qu'à la gestion de la fourrière animale dans plusieurs collectivités du Puy-de-Dôme et de L'Allier, il a été décidé de constituer au 1^{er} janvier 2015 un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics. Le marché issu de ce groupement arrivant à échéance le 31 décembre 2016, il est envisagé la constitution d'un nouveau groupement élargi pour la passation d'un nouveau marché d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

La Commune de CLERMONT- FERRAND en assurera la coordination.

A ce titre, celle-ci aura en charge la totalité de la procédure de mise en concurrence : publicité et organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, signature et notification du marché.

Chaque membre du groupement passera commande des prestations dont il aura besoin, en contrôlera la bonne exécution et règlera les factures correspondantes dans les limites des prix résultant du marché et correspondant à ses propres besoins.

Compte tenu de la spécificité de la nature de l'activité « fourrière animale », la procédure engagée sera celle prévue par l'article 30 du Code des Marchés Publics. La forme du marché proposée est donc un marché ordinaire passé en procédure adaptée selon les modalités prévues aux articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics pour une durée maximale de 4 ans.

Pour la Ville de THURET l'estimation annuelle de la prestation pourrait s'établir à 714.40 € HT (*estimation : 0,80 € HT par an et par habitant*).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de groupement de commandes dont vous trouverez ci-joint un exemplaire,

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 30/11/2015

- **ACCEPTE** que Monsieur le Maire de Clermont-Ferrand ou son représentant signe en tant que coordonnateur du groupement, le marché de capture, transport d'animaux et de fourrière animale pour le compte de la collectivité.

**IX - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANCE DES
PROGICIELS BERGER LEVRULT :**

Monsieur le Maire indique que la convention d'adhésion au service d'assistance des progiciels développés par la société Berger-Levrault signée en décembre 2012 entre la Mairie et le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme arrive à échéance au 31 décembre 2015.

Deux modifications sont à noter :

- distinction entre les missions relevant de l'assistance globale sur l'ensemble de la gamme intégrée et les missions d'assistance complémentaire,
- nouvelles modalités de tarification intégrant une revalorisation des tarifs de l'assistance globale sur l'ensemble de la gamme intégrée mais aussi une nouvelle tarification pour l'assistance à la carte.

Afin que le service de maintenance informatique ne s'interrompe pas, il y a lieu de signer une nouvelle convention.

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de renouveler l'adhésion au service informatique du CGFPT 63
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

X - DECISION MODIFICATIVE :

Des ajustements sur le budget général sont nécessaires :

- Ecritures rattachement 2014 – écritures à contrepasser :

Compte 74718 (recettes)	Compte 74718 (dépenses)
--------------------------------	--------------------------------

- 38 060 €	- 38 060 €
------------	------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

.....

- **VOTE** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

XI – QUESTIONS DIVERSES :

- > Elections régionales : organisation des permanences pour la tenue du bureau de vote.
- > Vœux à la population : le samedi 9 janvier à 11h. Préparation le 4/1 à 14h.
- > Repas élus/Agents : proposition de date le 8/1 à 18h30

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 30/11/2015

- > CCAS/Après-midi gourmand : le 13 février. Réunion de préparation du CCAS le 14/1 à 19h.
- > Prochains CM : les 11/1, 8/2 et 14/3 à 20h.